

ANNEXE



TARIFS GARDERIE

&

CANTINE ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

N/Réf. : Gaëlle Sancho – AFFAIRES SCOLAIRES

Nous informons les parents que les tarifs Cantine, Garderie et Tap sont susceptibles d'être modifiés pour la rentrée scolaire 2020/2021.

Suite au constat de nombreux retards des parents en garderie et d'absences non justifiées d'enfants en restauration scolaire, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place des pénalités de retard et d'absence d'annulation préalable de repas aux conditions suivantes (Conseil Municipal du 9 novembre 2019) :

GARDERIE

1. Les retards à partir de 16h45 : l'enfant est inscrit à la garderie et la facture correspondante est générée
2. Les retards à partir de 18h30 sont majorés :
 - 1 retard : + 10% et un courrier de rappel
 - 2 retards : + 20% et une convocation en Mairie
 - 3 retards : + 30% et une exclusion d'une semaine.

CANTINE

1. L'absence d'annulation repas de famille prise en charge par le CCAS = application du tarif en vigueur comme pour les autres usagers de ce service.

Jean-Daniel MARTY
Adjoint au Maire
En charge des Affaires Scolaires

